

Ports de pêche et de plaisance

Dans son discours l'autre jour, le député de Comox-Alberni a fermement soutenu qu'on avait suffisamment consulté les pêcheurs commerciaux de la Colombie-Britannique. Comme en fait foi la page 2448, il a dit:

... il me paraît aberrant de prétendre que ceux qui vivent de la pêche n'ont pas eu l'occasion de faire connaître leur point de vue.

Puis, plus loin:

Ce n'est certes pas le rôle du Parlement que d'envoyer des invitations pour demander à tous les Canadiens s'ils veulent venir comparaître devant un comité permanent.

Cette remarque est aussi stupéfiante que stupide. Personne de ce côté-ci de la Chambre, encore moins le député de New Westminster, ne prétendait que tous les Canadiens devaient être informés qu'un comité étudiait un bill. Toutefois, tout gouvernement qui comprend le sens de démocratie de participation, dont le premier ministre (M. Trudeau) avait l'habitude de parler, reconnaîtrait qu'un projet de loi touchant certains groupes devrait leur être envoyé sous forme de Livre vert ou blanc. On devrait leur fournir alors l'occasion, avant même que la mesure législative soit rédigée, d'exprimer leurs vues et d'exposer leurs idées. On devrait aussi les prévenir du renvoi de la mesure législative à un comité permanent de la Chambre, pour qu'ils aient l'occasion de comparaître devant ce comité et de présenter leurs vues sur la mesure législative qui touche leurs membres. Cela n'a pas été fait.

J'ai ici un télégramme qui, sauf erreur, a été envoyé au ministre des Pêches et de l'Environnement le 1^{er} février. On y dit:

● (1442)

Le 33^e congrès annuel du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés vous demande de retirer de toute urgence le bill C-2, tant qu'il n'y aura pas eu de consultation auprès des pêcheurs et des organisations de pêche. Nous nous opposons à ces tactiques qui visent à nous forcer la main. Nous réclamons des consultations réelles avant l'adoption de toute loi qui touche les moyens d'existence des pêcheurs. Le bill C-2 est contraire à la promesse que vous avez faite à la direction du syndicat d'appliquer des droits de quai équitables et raisonnables.

Le président, Jack Nichol,

Il semble donc qu'une organisation au moins, celle des pêcheurs de la côte du Pacifique, estime ne pas avoir été suffisamment consultée. Le télégramme va beaucoup plus loin, puisque le président assure que la mesure est contraire aux engagements pris relativement aux droits de quai. C'est inexcusable.

Le gouvernement fait traîner cette loi à la Chambre depuis deux ans, deux ans pendant lesquels il a eu certainement amplement le temps de consulter les pêcheurs. Si le ministre ne pouvait le faire en personne, le sous-ministre, le secrétaire parlementaire ou tout autre responsable pouvait s'en charger. Il est regrettable que ce soit juste au moment où cette mesure atteint ses étapes finales que ceux que cette mesure touche vraisemblablement le plus, les pêcheurs de la côte ouest, protestent en disant qu'ils n'ont pas été consultés et qu'ils

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

doivent rappeler au ministre les promesses qu'il aurait faites concernant les droits de quai. Pour cette raison, je ne puis appuyer cette mesure, car je tiens à défendre les intérêts des pêcheurs que je représente.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude me préoccupe vivement. Je voudrais évoquer l'avertissement que nous a donné le dernier orateur quant à l'idée que nous en retardons l'adoption. Nous savons fort bien que nous avons un ministre des Pêches (M. LeBlanc). Il est évident également que les questions concernant les ports pour petites embarcations lui ont été confiées et que les crédits et les dépenses relèvent de lui, alors que le ministre des Travaux publics est à présent le mandataire du ministre des Pêches pour tout ce qui concerne les dépenses afférentes aux aménagements des ports et aux quais.

L'objet de ce bill par conséquent est de faire ratifier par une loi une pratique déjà établie. Quand bien même le débat de cette mesure se poursuivrait jusqu'à l'année prochaine, la pratique serait maintenue. Le bill à l'étude ne changera rien, ou si peu. Il est donc indigne d'un député de prétendre que le retard à adopter ce bill va changer quoi que ce soit à l'égard des pêcheries et des ports. Il ne s'agit donc que d'un stratagème pour déprécier l'intérêt que porte l'opposition à une mesure présentée à la Chambre, stratagème qui n'est guère loyal. C'est une supercherie visant à induire le public en erreur et à le persuader que l'opposition prolonge indûment le débat.

Je me souviens d'un vieux monsieur qui était un artisan très habile dans ma localité. Un jour, il faisait un petit travail quand je me suis trouvé là par hasard et un de ses ouvriers est venu le voir. L'employeur lui a demandé comment allaient les travaux. Le gars qui travaillait pour lui lui a dit: «Oh, ça devrait aller». Le vieil artisan m'a regardé et m'a dit: «Je suis désolé, je dois partir parce que quand mon gars me dit que ça devrait aller, je sais qu'il y a quelque chose qui ne va pas, cela signifie que ce n'est pas bien fait.» Monsieur l'Orateur, quand l'opposition voit une mesure législative qu'elle désapprouve, elle doit alors prendre le temps qu'elle veut pour essayer de la corriger et lui faire atteindre les buts pour lesquels elle avait été présentée en premier lieu.

Des voix: Bravo!

M. McCain: C'est précisément ce que chaque parti à votre gauche, monsieur l'Orateur, a essayé de faire dans le cas de ce bill, mais en vain.

Ce bill m'inquiète parce que ceux pour qui la pêche est un gagne-pain se plaignent à moi depuis que je suis député de ne pas savoir aujourd'hui s'ils pêchent légalement ou non. Ils savaient qu'ils pêchaient légalement hier. Mais ils ne le savent plus aujourd'hui parce que les règlements pourraient avoir changé.